

M. Fisher: J'ai fait inscrire, à propos de ce véhicule, une question au *Feuilleton* à l'intention du ministre de la Production de défense. Mais, ayant dit tout ce qui précède, le ministre pourrait-il nous dire si l'on a étudié la possibilité d'employer le *Saracen* qui est, paraît-il, un véhicule britannique analogue au *Bobcat* et dont l'emploi, à ce que j'ai appris de source britannique, a donné d'excellents résultats? Sinon, a-t-on essayé de voir s'il serait possible, dans le cadre de l'OTAN, de doter du *Bobcat* d'autres forces armées que les canadiennes?

L'hon. M. Harkness: Je ne connais pas le *Saracen*, mais je sais une chose: l'armée britannique n'a, à l'heure actuelle, rien de comparable au *Bobcat*. Les Britanniques ne sont, en effet, pas aussi avancés que nous dans la mise au point d'un véhicule blindé pour transport de personnel, qui soit le moins comparable au *Bobcat*. Ils font depuis plus longtemps que nous des études et des essais pour mettre au point un véhicule de cette catégorie. Il s'agit d'un véhicule amphibie à chenilles pouvant manœuvrer sur n'importe quel terrain. Il y a, dans plusieurs des armées européennes, des véhicules blindés à roues pour le transport du personnel. Mais ils présentent le désavantage de tous les véhicules à roues: ils sont confinés aux routes et n'ont, évidemment, aucune possibilité de traverser l'eau.

M. Fisher: Le ministre a déjà déclaré, monsieur le président, que l'Armée canadienne emploierait ces véhicules. Puis-je lui demander, à propos de l'étude du budget général des dépenses pour l'année prochaine, si une partie des fonds est destinée à la mise en service effective du *Bobcat* ou s'il ne sera utilisé qu'en 1963?

L'hon. M. Harkness: En ce qui concerne l'année 1961-1962, qui fait l'objet du débat, aucun de ces véhicules ne sera, évidemment, mis en service. Au cours de l'année prochaine, c'est-à-dire 1962-1963, les vingt premiers auront été achevés et l'on commencera à produire la série de 480 véhicules que nous avons commandés.

L'hon. M. Hellyer: Hier soir, nous avons reçu une confirmation intéressante. Le ministre nous a en effet confirmé que les rapports entre les diplômés du cours de formation des civils en vue de la survivance et les forces armées du Canada n'ont pas un caractère de continuité. Il se pose donc la question de savoir pourquoi on dépenserait ces fonds publics en vue de leur formation et si le cours était effectivement destiné à répondre au besoin de survivance ou s'il ne s'agissait que d'une mesure servant à la fois de campagne de

recrutement et de secours aux chômeurs. Si l'on en croit les chiffres que nous a cités le ministre pour prouver le succès du cours du point de vue du recrutement, il semble qu'on ait fait une campagne de recrutement très coûteuse, probablement la plus coûteuse que notre pays ait jamais entreprise. Si l'on en juge par le rapport entre les diplômés de ce cours et les forces armées du Canada, le ministre a prouvé que le programme a été à peu près futile de même que le plus coûteux des cours de formation civile en vue de la survivance que le Canada ait jamais entrepris.

La révélation du ministre souligne d'ailleurs le manque de coordination qui existe entre les forces armées et l'Organisation des mesures d'urgence. Ce n'est pas là un problème nouveau, mais c'en est évidemment un qu'on n'a pas encore résolu. L'armée forme certains gens pour les rendre ensuite à la vie civile. Une fois qu'ils y sont retournés, ils n'ont plus aucun devoir envers l'Organisation des mesures d'urgence, qui est chargée de veiller à certains aspects de la survivance nationale, ni aucun rapport direct avec celle-ci.

Le ministre devrait fournir bien des explications à propos de ce programme. Ce qu'il nous en a dit jusqu'ici confirme les rumeurs qui ont circulé voulant que l'armée canadienne ait pour la première fois été mise au courant de ce programme par les nouvelles parues dans les quotidiens. Peut-être est-il vrai qu'il s'agit d'une mesure imaginée dans le bureau du premier ministre pour diminuer le nombre des chômeurs, qui est publié périodiquement au Canada, pendant l'année qui précédera immédiatement les élections générales. Est-ce là le but de la mesure? Si ce l'est, le ministre devrait renseigner le comité afin que nous puissions étudier le programme selon sa valeur à titre de mesure avant tout destinée à soulager le chômage. D'autre part, si le ministre nous dit que le programme s'intègre dans la campagne de recrutement, il devrait nous révéler ce qu'il en coûte pour chaque recrue et si ce moyen est le meilleur pour recruter les membres de nos forces armées.

Si le ministre veut que nous le prenions au sérieux quand il prétend que les personnes en cause ont reçu une formation pour les opérations de survie en cas d'attaque, il doit alors expliquer comment le gouvernement, sinon son ministère, se propose de coordonner son activité avec ce fouillis d'organismes de survie qu'on vient d'établir, pour apporter le plus de protection possible aux contribuables canadiens qui doivent payer la note.

Avant que nous allions plus loin, j'espère que le ministre va nous expliquer, en nous donnant bien plus de détails, les objectifs, les